

Sommaire

- I. CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR LES **FILIÈRES PORTUGAISES**
- II. **CONSUMMATION DES MÉNAGES - DISTRIBUTION**
- III. MESURES EN FAVEUR DE LA **PRODUCTION AGRICOLE**
- IV. MESURES EN FAVEUR DE LA **PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE**
- V. MESURES POUR GARANTIR L'**APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE**

Résumé

Le Portugal a pris des mesures de restriction des activités et des déplacements tôt au regard du développement de l'épidémie sur son territoire, ce qui lui a permis d'être relativement épargné par rapport aux pays voisins (29.209 cas positifs et 1.231 décès au 18 mai). La mise en œuvre d'un état d'urgence, du 18 mars au 2 mai, a octroyé à l'État la possibilité de prendre des mesures exceptionnelles. Le Portugal est passé, depuis le 3 mai, à un « état de calamité », moins contraignant et a engagé à compter du 4 mai un plan de déconfinement prévoyant notamment la réouverture progressive des commerces. La réouverture des restaurants est prévue le 18 mai, avec des conditions notamment en matière d'occupation, qui ne pourra excéder 50 % de la capacité d'accueil.

A ce stade, l'approvisionnement alimentaire reste assuré, sans rupture particulière. Toutefois, la pénurie de main d'œuvre pour les récoltes reste préoccupante et le premier Ministre, M. António Costa plaide pour l'ouverture exceptionnelle des frontières extérieures de l'Union européenne pour permettre l'entrée de travailleurs saisonniers et ne pas perdre une partie de la production agricole de cette année.

La crise entraîne des pertes conséquentes pour certaines filières agroalimentaires, dont, à ce stade, le total des pertes n'est pas chiffré. Les filières des fleurs et des plantes, des vins, des légumes et les produits d'appellation d'origine protégée (dont les fromages et les saucisses) semblent être, jusqu'à présent, les plus affectés, surtout par la perte des débouchés liée à l'interruption de l'activité des restaurants, marchés et foires. Le rôle central de la grande distribution est ainsi renforcé, *via* notamment les ventes sur site et en ligne, devenue un débouché vital pour de nombreux petits producteurs agricoles. Le Gouvernement soutient ces derniers à travers une réduction de l'offre pour maintenir les prix (aide au retrait dans le secteur des petits fruits, limitation des journées autorisées pour la pêche par exemple) et une incitation au commerce en ligne promouvant la consommation de produits locaux (dont la plateforme créée par le Gouvernement « *Nourrissez ceux qui vous nourrissent* » ; ou la création d'un « *salon du fromage* » en ligne).

Face au risque de pénurie de main d'œuvre saisonnière étrangère (notamment d'Asie du Sud et de Moldavie), liée à la fermeture des frontières, le Gouvernement portugais s'efforce d'encourager l'embauche locale, en permettant notamment le cumul des indemnités de chômage partiel et des salaires agricoles ainsi qu'une exonération fiscale des revenus du travail agricole des étudiants, notamment pendant les vacances scolaires. Les immigrants travaillant dans l'agriculture ont vu leur permis de travail renouvelé par le Service des étrangers et des frontières (SEF). À ce stade, ces mesures ne semblent toutefois pas être suffisantes, les autorités publiques insistant à nouveau sur l'importance d'une ouverture exceptionnelle des frontières pour permettre l'entrée de travailleurs saisonniers.

NB : Cette note ne mentionne que les mesures spécifiques à la production et l'approvisionnement alimentaires. Les mesures plus générales, qui s'appliquent également à l'agriculture et à la pêche (chômage partiel, par exemple) n'y figurent donc pas.

I. CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR LES FILIÈRES PORTUGAISES

A) PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Fruits et légumes

À la suite de la mise en œuvre de l'état d'urgence, le secteur des petits fruits a été fortement affecté par la baisse des exportations et la perte de débouchés sur le marché national. Un des principaux défis pour les petites entreprises du secteur a été la logistique, en raison de l'augmentation des coûts de 20 à 30 % liée au fait que les camions rentraient au Portugal à vide. À la suite des nombreuses demandes par des associations représentatives du secteur, l'aide au retrait s'est mise en place. Pour chaque 100 kg de fruits retirés, les producteurs recevront au maximum 40 % de leur valeur marchande. Le soutien maximal accordé aux **framboises** est de 309 € pour 100 kg. La même quantité de **myrtilles** peut recevoir un soutien de 205 €, tandis que la production de **mûres** a droit à un soutien de 273 €. Les **fraises** peuvent recevoir une aide maximale de 96 €. Les fruits retirés du marché seront distribués gratuitement à des organisations caritatives, écoles, maisons de retraite et prisons.

Les ventes d'**oranges** d'Algarve ont doublé et le prix aux producteurs a triplé en glissement annuel, et continue à augmenter en raison de la croissance de la consommation due à la perception des bienfaits de la vitamine C pour la santé. L'industrie se plaint néanmoins du problème récurrent du manque de main-d'œuvre, et reste dépendante des entreprises de travail temporaire (fournissant habituellement une main-d'œuvre d'immigrants indiens et moldaves). Les producteurs prévoient que la campagne se terminera beaucoup plus tôt cette année, et anticipent une légère augmentation de la production pour la campagne 2019/2020, de l'ordre de 0,5 % à 1 %. La hausse des prix concerne tous les agrumes et concerne également l'export (les **citrons** sont par exemple exportés à un prix compris entre 0,70 € et 0,90 €/kg contre 0,10 – 0,12 €/kg l'an dernier).

S'agissant des légumes, pendant la période d'état d'urgence qui s'est achevée le 2 mai, les agriculteurs portugais ont insisté sur la nécessité de rouvrir les marchés rapidement. Pour faire face à la perte de débouchés, plusieurs producteurs horticoles - notamment du centre du Portugal - ont commencé à vendre leurs produits directement depuis leurs exploitations. Les produits les plus vendus directement par ces producteurs sont les **poivrons**, les **oignons**, les **tomates**, les **courgettes** et les **concombres**. Malgré cet effort, les agriculteurs ont fait face à des difficultés pour écouler leur production, notamment pour les **betteraves**, le **chou frisé** et le **chou**, faute de débouchés suffisants (en raison de la fermeture des établissements hôteliers et des restaurants ainsi que de la plupart des marchés).

Protéines et oléagineux

S'agissant de l'**huile d'olive**, les oléiculteurs du Douro (nord du Portugal) s'inquiètent de la baisse significative des ventes sur le marché national et international. Selon ces oléiculteurs, l'huile d'olive était déjà vendue à bas prix et la fermeture de nombreux magasins et restaurants a aggravé la situation pour les producteurs. De surcroît, les exportations portugaises d'huile d'olive vers le Brésil, les États-Unis et les pays nordiques ont diminué.

Fleurs et plantes ornementales

La filière des **fleurs** et des **plantes** est particulièrement affectée par le recul des exportations et perd plus de 2 M€ par jour. Au Portugal, le secteur représente 7,6 % de la production agricole, avec une croissance moyenne annuelle de 6,3 %. Le président de l'association portugaise de producteurs de plantes et fleurs naturelles a indiqué que le secteur faisait face à des sévères difficultés, ayant vu ses ventes chuter de 90 % et ayant perdu l'investissement réalisé pendant les mois d'hiver.

Viticulture et secteur brassicole

Dans le secteur vitivinicole, la consommation intérieure annuelle se réduirait entre 30 % et 35 %. L'association des entreprises de **vin** de Porto (AEVP) envisage des mesures pour atténuer l'impact de la pandémie dans la région du Douro, telles que la distillation de crise, prévue dans l'Organisation commune

du marché vitivinicole. Le syndicat des vignerons du Douro, *Casa do Douro*, a également réclamé des mesures urgentes, notamment la création d'une aide au stockage et la mise en œuvre d'incitations fiscales à l'achat pour les produits bénéficiant de l'appellation d'origine portugaise. Pour *Casa do Douro*, l'excédent d'offre conduira à une forte baisse des prix des raisins et du vin qui se répercutera sur la rentabilité des exploitations viticoles, et pourrait entraîner une saturation des capacités de stockage.

Les coopératives viticoles demandent également des contrôles renforcés sur les importations de vin. La fédération des coopératives viticoles, *Fenadegas*, considère que les effets de la chute significative des ventes des vins nationaux pourraient être aggravés par des importations opportunistes de vins à visée spéculative (dont les origines ne sont pas mentionnées), qui pénaliseraient fortement le secteur et, en particulier, les coopératives.

Les brasseurs portugais sont également dans la tourmente. L'association brassicole portugaise (*Cervejeiros de Portugal*) a demandé au Gouvernement des mesures pour aider le secteur à faire face au manque de recettes résultant de la fermeture des restaurants, cafés et bars (qui représentent environ 70 % de la consommation nationale de **bière**). L'association s'est également montrée préoccupée face à la baisse des exportations, concernant environ un tiers de la production du secteur portugais. Les fournisseurs de matières premières telles que l'orge et le houblon, ainsi que l'industrie de l'emballage, sont également fortement impactés. Les brasseurs ont demandé au Gouvernement un moratoire de 6 mois sur l'IABA (impôt spécial sur la bière).

B) PRODUCTIONS ANIMALES

L'impact sur les ventes de viandes est hétérogène, avec un recul d'activité pour les boucheries et un rebond pour certains industriels. L'association des industriels des viandes a annoncé que les PME du secteur, en particulier du commerce de détail traditionnel, avaient enregistré des baisses de recettes allant parfois jusqu'à 80 %. L'association demande la mise en place de lignes de trésorerie spécifiques. Face à ces difficultés, de nombreuses PME envisageraient de recourir au chômage partiel. Aucune perturbation de l'approvisionnement en viande n'est signalée. Le secteur a néanmoins rencontré quelques problèmes liés au manque de certains équipements tels que les masques ou l'oxygène pour l'emballage des viandes, dont la pénurie a contraint les entreprises à recourir à des alternatives plus onéreuses. L'aide au stockage privé octroyée par la Commission européenne pour les viandes bovine, ovine et caprine est désormais disponible sur [le portail de l'Institut de Financement de l'Agriculture et Pêche portugais](#).

Bovins

S'agissant de la **viande bovine**, les producteurs de viande *Maronesa* (une race bovine autochtone) souffrent de la crise, ne parvenant pas à écouler toute leur production, et les prix ont considérablement baissé face à un excédent d'offre, avec la fermeture de la plupart des débouchés (dont le principal était la restauration). Pour faire face à la crise, l'Association d'Éleveurs de la race *Maronesa* a rejoint la plateforme « *Nourrissez ceux qui vous nourrissent* » portée par le ministère de l'Agriculture ; en outre, certains animaux sont consommés par les éleveurs eux-mêmes et d'autres sont vendus directement par cette association. Cette dernière a sollicité les municipalités pour venir en aide au secteur sous la forme d'une subvention par veau abattu.

Porcs

Dans le secteur porcin, la filière traverse une phase globalement positive (augmentation de 78 % des exportations vers la Chine), mais le groupe de travail chargé d'évaluer les risques de la crise sanitaire pour l'agriculture portugaise a fait également part de capacités de surgélation limitées, notamment concernant les **porcelets**. Quelques abattoirs font face à des difficultés de financement pour payer les producteurs, en raison de la diminution des ventes.

Ovins & Caprins

Les foires étant annulées, les restaurants fermés et Pâques célébrée de manière modérée (le Gouvernement portugais avait émis des règles très strictes de déplacement à l'occasion des fêtes de Pâques, incluant l'interruption pendant 5 jours du trafic aérien, de manière à éviter les regroupements familiaux), les

producteurs de races autochtones (notamment **caprins**) ont beaucoup de difficultés pour vendre leur production. Les producteurs se sont donc tournés vers les grandes et moyennes surfaces, leur demandant de privilégier les produits nationaux, et invitent les portugais à consommer en priorité des produits nationaux. Les ventes de fromages de **chèvre** et de **brebis** s'effondrent (compte tenu notamment des durées de conservation limitées), générant un impact négatif sur les ventes des producteurs de lait partout dans le pays. Les producteurs de lait de brebis en particulier ont jeté des milliers de litres, en raison de la fermeture de nombreuses fromageries, pâtisseries et restaurants. Selon les représentants du secteur, les producteurs vendaient leur lait à environ 70 cent/litre, alors qu'auparavant, le prix était d'environ 1,30 €/litre.

C) PÊCHE - AQUACULTURE

Les pêcheurs portugais ont constaté une baisse de la demande à la suite de la fermeture de nombreux marchés et restaurants, et de la baisse de la consommation en Espagne, où une partie du poisson pêché par la flotte portugaise est habituellement vendu. Les poissons les plus nobles ont vu leur prix chuter de plus de moitié. Si les hypermarchés ont assuré la vente d'une partie des captures, cela a concerné principalement les poissons les moins chers, comme le **chinchard**, le **tacaud** et le **merlu**. Le prix de ces espèces a même augmenté dans certains ports. En revanche, le prix de vente aux enchères des poissons plus nobles, dont la **sole**, le **turbot** ou la **lotte**, a fortement baissé du fait de la fermeture des établissements de restauration.

Selon l'association portugaise des producteurs aquacoles (APA), depuis début mars, les ventes de poisson ont fortement baissé et celles des **crustacés** sont nulles. L'APA a déclaré que le secteur (environ 1.000 entreprises et plus de 3.000 emplois) était proche de la faillite, et demandé des aides pour maintenir l'approvisionnement des magasins en poisson frais. L'interruption des exportations, la disparition du tourisme et la fermeture des restaurants ont un impact très négatif pour le secteur.

D) AUTRES FILIÈRES

Forêt/bois

Le secteur de l'**ameublement**, avec un total de 4.500 entreprises et 31.000 salariés, estime que la crise sanitaire aura un impact négatif d'environ 30 % sur le chiffre d'affaires par rapport à 2019. Compte tenu du profil exportateur du secteur, l'impact de la pandémie a commencé à se faire sentir avant même son développement au Portugal, et ses conséquences devraient se prolonger au-delà de la levée des mesures nationales de restriction. La France et l'Espagne ayant représenté 60 % des ventes à l'étranger au cours des premiers mois de l'année, la reprise de l'activité économique sur ces deux marchés sera essentielle pour le secteur portugais. Le secteur estime que 15 % de ses emplois devraient être supprimés d'ici décembre.

Le directeur de l'association de l'industrie du papier a déclaré que les activités de gestion forestière avaient été maintenues pendant cette période, avec quelques ajustements. Le directeur de *Filcork* (Association interprofessionnelle de la Filière du Liège) a admis un certain ralentissement de la gestion et de l'exploitation forestière, mais a assuré qu'au cours de mars et avril, toutes les chaînes logistiques et d'approvisionnement avaient continué à fonctionner. S'agissant de l'industrie, l'impact des restrictions imposées pour empêcher la propagation du Covid-19 a été davantage ressenti dans certains secteurs, tels que les **scieries**, tandis que dans d'autres, la situation a permis d'accroître le chiffre d'affaires des entreprises. Dans les scieries, l'activité a été réduite en raison de l'arrêt des chantiers. Dans le domaine du **déchiquetage de meubles**, les entreprises ont vu leurs commandes diminuer (Ikea, qui est un grand consommateur en Europe, ayant fermé tous ses magasins). Dans les domaines industriels tels que la **résine**, la crise sanitaire a cependant généré des opportunités : le prix de la **térébenthine**, largement utilisée dans les produits de nettoyage, a par exemple augmenté. Dans l'industrie des **palettes et emballages**, la demande a augmenté en lien avec la hausse de la demande dans les grandes surfaces, en particulier au début de la crise. Dans le secteur du **chêne-liège**, où le marché du vin est particulièrement important pour les ventes de bouchons, le directeur de *Filcork* a souligné l'importance, d'un point de vue industriel, de maintenir toutes les chaînes d'approvisionnement ouvertes, malgré la situation difficile du secteur viticole.

II. CONSOMMATION DES MÉNAGES - DISTRIBUTION

Le président de la Fédération portugaise des industries agro-alimentaires (FIPA) a souligné que le fonctionnement du secteur agroalimentaire restait relativement normal. Les ventes en hyper et supermarchés ont augmenté un peu avant l'annonce de l'état d'urgence¹, pour se stabiliser début mai². Cette hausse serait notamment liée à une préoccupation de stockage alimentaire par les ménages, avec une forte progression des ventes de produits en conserve en mars (+ 42 % par rapport à février). Au cours des dernières semaines, les petits producteurs locaux se sont retrouvés privés de leur débouché principal, la restauration, mais les chaînes de distribution se sont mobilisées pour assurer un meilleur flux de la production nationale alimentaire, en augmentant les commandes de produits nationaux. En particulier, l'association du secteur de l'élevage (*Fenapecuária*) a fait part d'une augmentation des achats de **viande bovine** portugaise par les grandes chaînes de distribution.

Le secteur alimentaire et du commerce de détail a enregistré une augmentation de 45 % des achats en ligne, du 30 mars au 5 avril par rapport à la moyenne pendant la période antérieure au premier cas de Covid-19 détecté au Portugal (du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2020).

III. MESURES EN FAVEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE

A) ÉCHELLE NATIONALE

Adaptions réglementaires

Le Gouvernement portugais a proposé des solutions pour limiter la pénurie de **main d'œuvre agricole**. [Le budget pour 2020](#) a introduit une exonération d'Impôt sur les Revenus (IRS), jusqu'à 2 194 € pour les revenus de travail des étudiants, y compris dans l'agriculture, notamment pendant les vacances scolaires. La ministre de l'Agriculture a indiqué que le permis de travail des immigrants travaillant dans l'agriculture serait renouvelé par le Service des étrangers et des frontières (SEF). Par ailleurs, le Gouvernement a envisagé de rendre le bénéfice du chômage partiel compatible avec une activité agricole rémunérée ; ces personnes peuvent cumuler le salaire perçu par l'activité agricole avec l'allocation-chômage ([décret-loi 14-F/2020](#)). Le ministère évalue, à ce stade, la possibilité d'embaucher des ressortissants étrangers, dans un contexte où le Gouvernement et les associations du secteur agricole s'inquiètent d'une possible pénurie de main-d'œuvre.

Adaptations réglementaires en lien avec la Politique agricole commune (PAC) :

La ministre de l'Agriculture a défendu l'importance de l'assouplissement des règles découlant du programme de développement rural (PDR) et de simplifier les exigences de contrôle de la PAC, notamment. Dans ce contexte, [l'ordonnance du 16 avril](#) a assoupli les exigences environnementales de la PAC et les contrôles sur place (l'analyse de l'éligibilité des projets serait donc effectuée par des moyens alternatifs) et autorisé les agriculteurs à utiliser les zones en jachère pour faire paître leurs animaux, levant l'obligation de diversification de leurs cultures pour les exploitations céréalières. Les paiements aux professionnels bénéficiaires du PDR 2020 (programme de développement rural 2014-2020), des programmes opérationnels du secteur des fruits et légumes et du programme national de soutien au secteur vitivinicole ont été avancés ([Décret-loi n. °10-L/2020 du 26 mars](#)).

¹ Les dépenses dans les supermarchés ont augmenté de 65 % pendant la deuxième semaine de mars, par rapport à la même période de 2019.

² Début mai, *Auchan* a déclaré que les habitudes de consommation se normalisaient, avec une diminution des achats le week-end, surtout le samedi, et une augmentation pendant les jours ouvrables. Par ailleurs, le volume des achats moyens par client s'est stabilisé. Le bilan publié par le groupe *Sonae MC* souligne également cette nouvelle tendance à la hausse des ventes tout au long de la semaine, et avec un effacement du pic traditionnel du week-end. Les produits frais, comme les fruits et légumes, dominent les ventes.

Mesures de soutien économique

Les fruits rouges bénéficient d'**aides publiques au retrait du marché**. Pour chaque 100 kg de fruits retirés, les producteurs recevront au maximum 40 % de leur valeur marchande, selon [l'ordonnance 88-E/2020](#). Le soutien maximal accordé aux framboises est de 309 € pour 100 kg. La même quantité de myrtilles peut recevoir un soutien de 205 €, tandis que la production de mûres a droit à un soutien de 273 €. Les fraises peuvent recevoir une aide maximale de 96 €.

Mesures économiques en lien avec la Politique agricole commune (PAC) :

Le Gouvernement a décidé d'avancer le versement des aides PAC pour répondre aux besoins de trésorerie des exploitations, versant jusqu'à 60 M€ jusqu'au 9 avril. Il s'agit d'une part de fonds communautaires déjà approuvés et qui devaient être versés aux bénéficiaires jusqu'à fin avril (environ 35 M€) et d'autre part, d'autres fonds communautaires.

B) ÉCHELLE RÉGIONALE

Mesures de soutien économique

Le Gouvernement régional des Açores a pris des mesures afin de soutenir la trésorerie des exploitations, telles que la priorité donnée à l'analyse des demandes de **paiement dans le cadre du programme PRORURAL+**³ et du Programme d'appui à la modernisation agricole et forestière (PROAMAF), versant 2,5 M€ à l'avance pour les demandes de paiement des projets d'investissement validés. Dans le secteur laitier, le Gouvernement régional a appelé les industries laitières à maintenir le « *contrat de confiance* » qu'elles ont signé avec les producteurs, en évitant de réduire le prix du lait, et a déclaré ne pas considérer nécessaire, à ce stade, de prendre des mesures spécifiques.

Le Gouvernement régional de Madère a mis en place une initiative d'acquisition de **divers produits laitiers** auprès des agro-industries locales (jusqu'à 120.000 €) pour distribution ultérieure aux institutions de solidarité sociale. Le versement rapide de l'aide POSEI aux producteurs locaux a été renforcé, garantissant aussi 95 % de l'aide à la transformation de **la canne à sucre** dans le cadre de ce programme.

IV. MESURES EN FAVEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

A) ÉCHELLE NATIONALE

Adaptations réglementaires

Au début de la crise sanitaire, des associations du secteur ont constaté que les pêcheurs continuaient à travailler normalement, sans prendre de précautions particulières pour réduire les risques de contagion. Des consignes sanitaires pour les équipages (par exemple, pas plus de 10 personnes par navire) ont été mises en œuvre et les criées ont continué de fonctionner, mais selon un plan de contingence (à Aveiro, les acheteurs sont tenus de se présenter à l'enchère 15 minutes avant, pour limiter les accès aux stands, et la société *Doca Pesca* a fourni un accès gratuit au système d'enchères en ligne pour les criées de Matosinhos, Figueira da Foz, Peniche, Sesimbra et Portimão).

Le ministère de la Mer avait fixé une période de suspension hebdomadaire des activités de pêche, entrée en vigueur le 10 avril via [l'ordonnance n. ° 88-B/2020](#), qui a été levée le 30 avril. Cette décision visait à garantir les conditions de travail et améliorer les revenus des pêcheurs, dans un contexte d'**excédent d'offre**. Pour tenir compte de la situation particulière de certaines communautés locales de pêche, et en vue d'assurer l'approvisionnement en poisson des consommateurs, l'ordonnance autorisait des exceptions dans des situations très spécifiques.

³ Cofinancé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Mesures de soutien économique

Le Gouvernement a approuvé une ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 20 M€ pour le secteur pêche-aquaculture et a suspendu pendant 90 jours la perception des droits d'amarrage dus par les navires, le 21 mars. Il a par ailleurs annoncé que le versement du Fonds d'indemnisation des professionnels de la pêche devrait également être accéléré, avec un versement concernant 508 demandes, portant sur 350.000 € début avril.

Un soutien exceptionnel⁴ à la pêche d'un montant total de 3 M€, conditionné à une baisse de 40 % de la valeur du poisson, a également été mis en place. Son versement dépend de l'entrave à l'exercice du travail qui peut résulter soit de la baisse du prix du poisson - si elle est égale ou supérieure à 40 % par rapport à la même période de l'une des deux années précédentes -, soit de la difficulté à recruter des équipages en raison de l'isolement prophylactique résultant de la pandémie. L'exécutif portugais a souligné que ce régime ne pouvait pas être combiné avec d'autres soutiens financiers ayant le même objectif, des revenus de substitution ou des subventions à la formation. Le paiement couvre une période pouvant aller jusqu'à 60 jours par an. Le fonds est principalement financé par le produit des amendes infligées pour les violations du régime général de pêche et les droits de licence pour l'exercice de la pêche commerciale et de loisir.

Plus récemment, le Secrétaire d'État à la pêche, José Apolinário, a annoncé une aide, d'un montant de 7 M€, pour compenser les **arrêts de pêche temporaires** décidés afin de contrôler l'offre et soutenir les revenus. Cette aide prendra la forme d'une subvention non remboursable et correspondra à une compensation basée sur 80 % des revenus de la pêche et une allocation salariale de 21,5 € par jour pour chaque membre d'équipage. Cette subvention sera calculée par périodes de 15 jours, du 18 mars au 31 décembre, pouvant aller jusqu'à un maximum de 60 jours.

Mesures économiques en lien avec le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) :

Le ministère de la Mer a assoupli le **programme opérationnel « Mar 2020 »**, en adoptant un ensemble de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et autres professionnels bénéficiaires du programme opérationnel. Il est possible pour les bénéficiaires de soumettre des demandes de paiement sur la base des dépenses facturées mais pas encore payées par le bénéficiaire (considéré comme un paiement à titre d'avance). Les dépenses prouvées comme étant à la charge des bénéficiaires dans des initiatives ou actions annulées ou reportées (prévues dans les projets approuvés) pour des raisons liées au Covid-19 sont éligibles au remboursement. Les projets qui, en raison du Covid-19, n'atteignent pas le budget approuvé ni le niveau d'exécution financière prévu dans la mise en œuvre des actions ou des objectifs, ne seront pas pénalisés. Le cas échéant, lorsque la période contractuellement définie pour la conclusion du projet a comme référence 2020, cette date est prolongée jusqu'en 2021.

Le ministère de la Mer a également approuvé des lignes de soutien dans le cadre du programme opérationnel « Mar 2020 », en faveur d'actions de prévention, de détection et d'atténuation de la contagion par le Covid-19, à savoir l'acquisition d'équipements et de matériels de protection individuelle, de désinfection, ainsi que des tests de dépistage des virus, afin de renforcer la sécurité des salariés. Le montant mis à la disposition des opérateurs du secteur est de 2 M€ du FEAMP, auxquels s'ajoute une contribution nationale de 2,7 M€.

B) ÉCHELLE RÉGIONALE

Mesures de soutien économique

Le Secrétaire régional chargé de la Mer des Açores a annoncé un ensemble de mesures visant à soutenir les pêcheurs de l'archipel, qui pourront faire appel au Fonds d'indemnisation salariale de la pêche (« *Fundo Pesca* »), financé par le budget de la région autonome, d'un budget total de 440.000 €.

⁴ Destiné notamment aux professionnels de la pêche artisanale et aux titulaires individuels de licences d'aquaculture avec déclaration de production au cours d'une des deux dernières années et lorsqu'ils exercent l'activité de manière exclusive.

Le Gouvernement régional de Madère a approuvé le 16 avril le règlement relatif à l'octroi d'une compensation financière destinée au secteur la pêche de la région, d'un montant total de 1,25 M€.

V. MESURES POUR GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

A) ÉCHELLE NATIONALE

Adaptations règlementaires

À la suite de la mise en œuvre de l'état d'urgence, du rétablissement des contrôles aux frontières par le Portugal et l'Espagne et de l'interdiction de déplacements à des fins touristiques ou de loisir, **le transport de denrées alimentaires** n'est pas concerné par cette restriction (cf. [le décret Présidentiel n. ° 14-A/2020](#)). Le Gouvernement a veillé à la fluidité de la circulation des produits agricoles et des animaux vivants, notamment en **assouplissant les règles de repos des chauffeurs**, décidant de [déroger temporairement aux règles](#) concernant le repos des conducteurs transportant des biens essentiels (tant pour la limite maximale de conduite journalière que pour les périodes de repos hebdomadaire). Les dérogations ne peuvent en aucun cas compromettre la sécurité routière ni la sécurité de l'employé. Des actions de contrôle sur la route assurent le respect de ces conditions.

Mesures de soutien économique

Le ministère de l'Agriculture a lancé l'initiative « **Alimente quem o Alimenta** » (« *Nourrissez ceux qui vous nourrissent* »), visant à encourager la consommation de produits locaux et à soutenir les marchés locaux. Pour assurer le bon fonctionnement du système d'approvisionnement alimentaire, la ministre de l'Agriculture a également appelé à une consommation consciente et responsable. Elle a par ailleurs annoncé des mesures pour aider à l'écoulement des produits locaux sur les marchés. Les nouvelles mesures entendent fluidifier la chaîne d'approvisionnement en produits locaux, élargissant les possibilités d'écoulement, avec une **aide journalière forfaitaire de 48 €** pour compenser une partie des frais de déplacements des agriculteurs. Ces mesures de soutien aux marchés locaux tiennent compte des dépenses déjà effectuées. Selon [l'ordonnance 107/2020](#), cette possibilité résulte d'une décision de la Commission européenne qui introduit une plus grande flexibilité dans l'utilisation des fonds structurels et d'investissement européens (il s'agit ainsi d'une exception au [règlement \(UE\) n° 1303/2013](#) qui permet à une opération d'être éligible même si elle a été matériellement achevée ou totalement mise en œuvre avant que la demande de financement ne soit soumise par le bénéficiaire à l'autorité de gestion).

Responsable de la publication : Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne

Service économique

R. Santos-O-Velho 5,

1249-079 Lisbonne

Rédigé par : Edna dos Santos Ferraz

Abonnement/désabonnement : lisbonne@dgtresor.gouv.fr

Internet : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT>

Suivez-nous sur Twitter : [@FR_Eco_Iberica](#) 

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.